

Ce qui se passe d'autre dans notre Société !

Édition n° 69 / 23 juillet 2023

Traduction DEEPL.com, révision et édition par Benoît DUSOLLIER - bd@dusollier.fr

Questions ouvertes sur l'histoire de la Société Initiative de clarification

*Offenen Fragen zur Gesellschaftsgeschichte
Initiative zur Klärung*

Dans ce numéro

Le thème de l'édition précédente est repris et l'initiative annoncée est présentée pour tenter de mener à bien le travail dans les colloques sur la Constitution (2019-2022). Cela a déjà été évoqué et je pense que nous le devons à la Société et en particulier à Rudolf Steiner. Comme il s'agit d'une affaire en rapport avec la fête de Noël, qui ne concerne pas seulement la Société, j'ai décidé de faire une deuxième tentative sous cette forme. La première tentative est restée sans réponse.

Si Sebastian Boegner ne souhaite pas participer à cette clarification, il se peut qu'il se trouve quelqu'un d'autre pour qui cette question est suffisamment importante pour qu'il soit prêt à participer à cette tentative de clarification proposée ici, éventuellement modifiée.

La première manifestation en ligne sur l'histoire de la Société Anthroposophique Universelle a eu lieu entre-temps et l'enregistrement est disponible. Le prochain rendez-vous est fixé au jeudi 27 juillet 2023 à 20 heures. Après une brève rétrospective, l'accent sera mis sur l'événement de la Constitution proprement dit (voir encadrés sur cette page et la suivante).

*

Cher Sebastian Boegner, chers amis

Je voudrais par la présente tenter de conclure ce que je considère comme un travail inachevé dans le cadre des colloques, en particulier sur les questions que nous n'avons pas pu résoudre d'un commun accord. Il n'est pas certain que nous parvenions à des résultats identiques sur ces questions de connaissance. Nous devrions essayer.

Comment pouvons-nous penser pouvoir apporter une contribution productive aux questions existentielles de civilisation de notre époque, tant sur le plan du contenu que sur le plan social, s'il ne nous est même pas possible de mener à bien le travail de connaissance sur des questions centrales de notre propre histoire sociale ?

Enregistrement du 20 juillet 2023

disponible sur www.wtg-99.com/videos

Vous y trouverez aussi plus d'informations.

Sur l'histoire de la SAU Focus sur "la Constitution"

Conférences et discussion - en ligne

Prochaines dates :

les jeudis 27 juillet, 3 et 10 août 2023 (et éventuellement d'autres dates), à 20 heures. Inscription et informations complémentaires : <https://wtg-99.com/anmeldung>

Les contributions s'enchaînent, une participation continue est donc préférable. Des enregistrements des interventions seront éventuellement mis à disposition sur Internet.

La participation est gratuite, les contributions volontaires sont les bienvenues (voir l'encadré page 3 pour les coordonnées bancaires).

Aperçu des thèmes

- Développements avant le Congrès de Noël (env. 1912 - 1923).
- Les événements de la Constitution du point de vue de Rudolf Steiner (du congrès de Noël à l'AG de 1925).
- Présentation, évaluation et discussion des différents points de vue et traditions, parfois contradictoires. Historique et actuel.
- Causes de la confusion.
- Les développements de 1925 jusqu'à l'an 2000.
- Le "11 Septembre" de la SAU : la tentative de reconstitution en 2002. Les développements ultérieurs jusqu'à aujourd'hui.

Documents et Preuves (en allemand seulement)

Les courriers mentionnés dans le texte :

www.wtg-99.com/2307

Vous y trouverez aussi plus d'informations.

Sur les colloques
spécialement Rundbrief 42, aussi 24 et 27.

Chronologie de la Constitution
www.wtg-99.com/Chronologie-2020

Plus d'informations dans les livres en **dernière page**.

De quoi s'agit-il ?

Dès le début, les avis étaient partagés sur le nom, la forme juridique et l'intention de l'inscription de la Weihnachtstagungs-Gesellschaft [Société du Congrès de Noël] au Registre du commerce. Un certain consensus n'a été atteint que sur le nom, mais pas sur les autres questions. Début 2022, Sebastian Boegner a présenté un document d'une vingtaine de pages qui devait prouver à la fois la forme juridique de l'association (en tant que personne morale) et l'intention de l'inscription au Registre du commerce. Ce document n'a pas été discuté, seules trois réactions écrites ont été émises par Sivio Michel, Frieder Sprich et moi-même (voir encadré page 3). Ensuite Sebastian Boegner n'a plus participé aux travaux. Ce n'est que des mois plus tard que nous avons appris que la raison en était nos réactions, par lesquelles il se sentait massivement attaqué personnellement. Aujourd'hui encore, je ne comprends pas pourquoi et cela n'a pas été expliqué lorsque je l'ai demandé. Par la suite, j'ai présenté un document d'une trentaine de pages dans lequel j'ai démontré, entre autres, les erreurs décisives de Sebastian Boegner et prouvé que la Société du Congrès de Noël ne devait pas être une association au sens d'une personne morale et qu'elle n'en était pas une.

Mail d'envoi de cette lettre circulaire - Rundbrief 69 :

Dans cette Rundbrief 69, nous présentons l'initiative annoncée dans le dernier numéro afin de parvenir, si possible, à une conclusion adéquate du travail effectué dans les colloques sur la Constitution. Il s'agit d'une tentative d'apporter une contribution productive à la clarification de ces questions centrales de l'histoire de la Société et du Mouvement.

La première des conférences en ligne annoncées (avec discussion) a eu lieu entre-temps et l'enregistrement peut être consulté sous ce lien :

<http://www.wtg-99.com/gtw/link.php?click=128-2-689>

*Les autres dates sont les **27 juillet, 3 et 10 août 2023, à 20 heures :***

Rétrospective et compléments à la conférence précédente

L'événement de la Constitution du point de vue de Rudolf Steiner (du Congrès de Noël à l'AG de 1925).

Présentation, évaluation et discussion des divers points de vue et traditions, parfois contradictoires. Historiquement et actuellement.

Les causes de la confusion.

Les développements de 1925 jusqu'à la fin du millénaire.

Le 11 Septembre de la SAU : la tentative de reconstitution en 2002. Les développements ultérieurs jusqu'à aujourd'hui.

Lien vers l'inscription et d'autres informations :

<http://www.wtg-99.com/Anmeldung>

Cordiales salutations

Thomas Heck et Eva Lohmann-Heck

Ces explications n'ont pas été discutées ni mentionnées lors des dernières séances ni par la suite.

Le résultat du travail dans les colloques a consisté à retirer les questions ouvertes de la chronologie - les accords antérieurs (de les présenter au lecteur pour qu'il puisse se faire sa propre opinion) ont été abandonnés par les responsables du processus. À ce jour, plus d'un an après la fin du travail, la chronologie n'a toujours pas été publiée par le Goetheanum.

Peut-on renoncer à une clarification ?

Indépendamment du fait qu'un tel renoncement serait une preuve d'indigence pour nous en tant que Société, les éléments suivants plaident en faveur d'une tentative de clarification :

- La structure de la Société conçue à l'époque par Rudolf Steiner a servi et sert encore aujourd'hui de référence et de base à la compréhension de la direction de la Société. Cela a été mis en évidence par exemple lors de l'Assemblée Générale de cette année par la proposition de Michaela Glöcker, qui estimait que les membres n'avaient pas du tout le droit, selon la volonté de Rudolf Steiner, de faire des propositions lors des Assemblées Générales Ordinaires.

- La question décisive pour l'organisation future est de savoir si la forme d'alors ne pouvait exister qu'avec et grâce à Rudolf Steiner ou s'il s'agissait d'une organisation originale qui doit encore servir de modèle aujourd'hui. La caractéristique essentielle d'une association en tant que personne morale est la volonté d'exister sans dépendre des personnes concrètes, aussi bien des membres que de la direction.

Une telle forme pourrait être comprise comme une référence à une structure primitive.

- La clarification est aussi une question de véracité, car supposer que Rudolf Steiner ait voulu fonder une association et la faire inscrire au Registre du commerce signifierait qu'il ne l'aurait pas exprimé clairement ou encore qu'il aurait carrément dissimulé aux membres l'inscription au Registre du commerce. De plus, il ne se serait pas fait déléguer les compétences nécessaires par l'Assemblée des membres et aurait ainsi agi pour la Société sans disposer de compétences légalement transférées. A cela s'ajoute le fait qu'il aurait agi de manière irréfléchie et en dilettante, qu'il aurait ignoré la loi sur les associations, qu'il aurait rédigé des statuts erronés le 29 juin 1924 et qu'il se serait ensuite mis dans une situation où il aurait été incapable d'agir. (Ce sont des conclusions qui découlent de l'affaire, mais qui ne peuvent pas être prouvées ici. Les participants au colloque disposent de preuves et d'explications correspondantes ou peuvent - pour l'essentiel - se les procurer auprès de moi (voir dernière page).

La discussion lors des colloques a atteint d'emblée des niveaux de conflit, de sorte qu'une clarification n'était plus possible dans la constellation. Dans ce sens, l'issue n'a pas été satisfaisante, mais elle n'a pas entraîné d'escalade.

Nous devrions maintenant, 99/100 ans après le Congrès de Noël, ne pas rester bloqués sur ces questions essentielles - à mon avis - et entreprendre une tentative - peut-être la dernière - de clarification pour la Société, car

tout le travail effectué dans les colloques était un effort pour connaître les intentions de l'époque - des connaissances dont nous avons urgemment besoin aujourd'hui.

Proposition

Je crois pouvoir dire que Sebastian Boegner et moi-même avons été les principaux "adversaires" sur les questions décisives, comme en témoignent entre autres les nombreuses explications écrites qui en ont résulté. Dans cette mesure, une tentative d'éclaircissement pourrait commencer par nous, en tant que protagonistes, d'autant plus que nous sommes parvenus à des conclusions tout à fait concordantes dans des domaines essentiels de la question et qu'il existe donc, à mon avis, de réelles possibilités d'entente. (Mais éventuellement, quelqu'un d'autre pourrait se substituer à lui).

- Un entretien personnel préalable à deux avec un médiateur peut s'avérer nécessaire ou utile.
- Pour se préparer, les deux parties exposent leurs points de vue par écrit sur trois pages A4 maximum, sans entrer dans les détails. Il peut être fait référence à des annexes ou à des travaux ou sources antérieurs.
- Il est possible de prendre position par écrit sur ces explications.
- Le processus proprement dit pourrait se composer de deux, au maximum trois réunions d'environ cinq heures (qui ne pourraient probablement être organisées qu'en ligne), au cours desquelles les différents points de vue seraient discutés de manière neutre et modérée. Le modérateur est libre d'intervenir à titre d'investigation et d'explication.
- Un cercle d'observation de 12 personnes, par exemple, sera formé et Sebastian Boegner et Thomas Heck se mettront d'accord sur sa composition. Le cercle est conçu comme un témoin, mais il a aussi la possibilité de poser des questions ou de donner des indications (voir détails ci-dessous).
- L'ensemble du processus sera enregistré et fera l'objet d'une documentation et/ou sera mis à la disposition de tous sous forme d'enregistrement (par ex. dans la zone interne des membres sur Internet).

Voici quelques réflexions sur un déroulement possible, non pas en tant que modèle figé, mais pour permettre de se faire une idée. La première réunion pourrait se dérouler comme suit :

60 - 90 min. clarification de la question et entretien animé

30 min. de pause

30 - 60 min. Échange, réflexion et discussion par et avec l'entourage

30 min. de pause

30 - 60 min. poursuite de la discussion animée

30 min. Rétrospective, conclusion et autres accords

Le cercle

Justus Wittich et Gerald Häfner devraient en tout cas faire partie de ce cercle. Les autres sont choisis ou convenus par Sebastian Boegner et Thomas Heck, au moins en partie parmi les participants au colloque, mais aussi au choix. Il est indispensable de s'intéresser suffisamment au sujet, en particulier aux publications les plus récentes.

Thèmes

. Le nom de la Société du Congrès de Noël : même s'il y a consensus sur ce point, nous devrions traiter ce thème brièvement et en remplacement, car des dirigeants prétendent encore - et encore tout récemment - que la "Société Anthroposophique Universelle" aurait été fondée lors du Congrès de Noël 1923.

. La forme juridique - association ou non - au sens d'une personne morale.

. L'inscription au Registre du commerce. (ce point devrait encore être traité si nous arrivions à la conclusion que la Société du Congrès de Noël n'était pas une association).

Conclusion

Je pense que nous devrions entreprendre une telle tentative en raison de notre responsabilité envers la Société mais aussi envers Rudolf Steiner. En vue de la réunion de novembre de la Section des Sciences sociales sur la Constitution, il serait bon que le processus proposé ici soit achevé d'ici là (ou qu'il s'y termine ?). Ainsi, une décision devrait être prise et les dates fixées le plus rapidement possible. C'est pourquoi je vous demande de me faire part de vos réactions avant le 15 août 2023.

Mais peut-être s'agit-il aussi d'une incitation à apporter une ou plusieurs contributions d'une autre manière avant la réunion de novembre et surtout avant la réunion du Centenaire de Noël, ou de mettre à disposition du matériel pour la formation de son propre jugement en général.

Dans ce sens, je me réjouis de recevoir vos réactions.
Thomas Heck, Dornach, 23 juillet 2023

*

Si vous souhaitez soutenir notre travail:

Postfinance Suisse (CHF):

IBAN : CH 07 0900 0000 4048 8190 0 | BIC : POFICHBEXXX

Volksbank Lörrach (EUR):

IBAN DE 65 6839 0000 0001 4064 85 | BIC : VOLODE66

Titulaire du compte : Thomas Heck

Nous remercions chaleureusement tous les contributeurs de notre travail.

La constitution de la SAU Son importance - une question d'avenir ?

NOUVEAU !



Rédaction et édition : Thomas Heck

Le livre contient une collection de contributions et de longs exposés qui ont été rédigés en particulier dans le cadre du travail de deux ans sur la Constitution. On y aborde surtout les thèmes qui sont toujours controversés, comme par exemple : Forme de la Société du Congrès de Noël, inscription au Registre du Commerce, nom de la Société, fusion implicite, etc.

En outre, la chronologie du travail de colloque est également incluse.

Env. 170 pages, format A4,

25 € / fr. plus frais de port. Livraison (à partir du 16 juin 2023). Commandes : thomas.heck@posteo.ch

Impressum - Mentions légales et Contact :

Was am Goetheanum noch vorgeht! Ce qui se passe d'autre au Goetheanum!

Cette lettre circulaire [Rundbrief] est une initiative indépendante et privée sur des questions et des intérêts actuels et historiques qui concernent la Société anthroposophique universelle et son environnement. Tous les articles sont rédigés sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Les contributions non signalées proviennent de l'éditeur lui-même.

Editeur : Thomas Heck, Dorneckstr. 0, 1 Dornach / Suisse
Email : thomas@lohmann-heck.de

Web : www.lohmann-heck.com

Abonnement et désabonnement à la lettre d'information sur www.wtg-99.com . [NdÉ : pour la traduction française, auprès du Réviseur-Éditeur, ci-dessous].

Vous trouverez les lettres d'information parues jusqu'à présent [NdÉ : y compris en français] ainsi que d'autres articles et explications sur des questions fondamentales en allemand et en anglais sur le site Internet.

Traduction DEEPL.com, Révisée et Éditée
par Benoît DUSOLLIER - bd@dusollier.fr

Was in unserer Gesellschaft noch vorgeht!

3 x 33 Jahre Weihnachtstagung und die Krise der AAG



Thomas Heck

3 x 33 ans du Congrès de Noël et la crise de la SAU

Une collection de matériaux

(en Allemand, non Traduit)

Thomas Heck

Le livre contient une collection de contributions individuelles sur la situation actuelle de la Société Anthroposophique Universelle en tenant compte des indications de Rudolf Steiner sur le rythme des 33 ans (périodes de rotation des événements historiques) :

- Aspects de crise de la Société Anthroposophique Universelle et de l'Université Libre.

- Le rythme de 33 ans basé sur la durée de la vie du Christ-Jésus, en particulier en relation avec les fondations de sociétés de Rudolf Steiner et les séries chronologiques qui en résultent (par ex. 1923 - 1956 - 1989 - 2022).

- Un examen détaillé des années 2001 et 2011 (3 x 33 ans après les fondations de 1902 et 1912), au cours desquelles des impulsions de renouvellement essentielles se sont manifestées, mais n'ont pas pu se concrétiser et ont pu s'imposer de manière autoritaire au cours de la centième année.

- D'autres thèmes sont abordés, notamment Corona et la 'médecine anthroposophique officielle', l'orientation du développement de Weleda, la relation entre les membres et la direction de la Société, la gestion de la question de l'identité de la Société anthroposophique universelle (question de la constitution) et une initiative de révision de la constitution de la Société.

256 pages, 18 € / CHF (Non Traduit)

Frais de port pour l'Allemagne ou la Suisse 4 € / CHF

Commande : thomas.heck@posteo.ch

En librairie : Books on Demand :

ISBN 9-783-7431-3371-6